

Conseil municipal du vendredi 4 mars 2016

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Cécilia BERTIN, Frédérique BOURGEOIS et Annonciat MICHEL-AMADRY.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Sébastien CUINET, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT et Hugues TRUDET.

Procuration : Michäel FRACHEBOIS à Sébastien CUINET

Etaient excusés : Tony ANDREY et Anne TRONCIN

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h15.

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Cécilia BERTIN est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 22 janvier 2015

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 22 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 22 janvier 2016.

III. Attributions du Maire :

1) Convention Orange pour l'enfouissement des câbles téléphoniques

Dans le cadre de l'aménagement de la RD308, section comprise entre la chapelle et le carrefour du chemin neuf, et plus particulièrement des travaux d'enfouissement des câbles aériens, la commune doit passer une convention avec ORANGE.

Celle-ci a pour objet principal de définir les règles de propriété et d'utilisation des ouvrages construits. Elle prévoit notamment que la tranchée aménagée et les infrastructures communes de génie civil sont la propriété de la commune.

Le Maire précise qu'elle est conforme à la convention cadre conclue entre SYDED et ORANGE, le 07/10/2013, sur la base des modalités définies par l'accord-cadre signé le 30 janvier 2012 entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des maires de France (AMF) et France Télécom désormais ORANGE.

Il propose en conséquence aux membres du conseil municipal d'approuver la proposition de convention et d'autoriser le maire à la signer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention ORANGE et autorise le maire à la signer.

2) Aménagement de la RD308 —section comprise entre la chapelle et le chemin neuf :

Concernant l'aménagement routier, le maire rappelle que le marché de travaux a été confié à l'entreprise BONNEFOY, pour un montant de 134 436,12 € TTC. Le marché a été notifié à l'entreprise le 26 février dernier.

De son côté, le SYDED a confirmé le démarrage des travaux d'enfouissement des câbles aériens après le week-end de Pâques (fin mars). Ils seront exécutés par un groupement d'entreprises DEMENGEOT-FAUCHET. Le délai des travaux est estimé à deux mois.

A l'issue de ceux-ci, l'entreprise BONNEFOY interviendra pour les aménagements routiers, l'objectif étant de terminer le chantier pour fin juillet.

Le maire rappelle que les enrobés de chaussée seront mises en œuvre dans le cadre du marché communal, le conseil départemental s'étant engagé à rembourser la commune avant la fin de l'année (~ 10 000 € HT).

3) Prêt pour le financement des travaux précités :

En ce qui concerne le financement du projet, le maire précise que le prêt a été signé auprès du crédit agricole conformément à la décision du conseil municipal prise lors de sa séance du 27 novembre 2015. Le déblocage des fonds (240 000 €) interviendra de manière fractionnée, en fonction des besoins de trésorerie.

4) Avenants aux prêts bancaires renégociés :

Conformément à la décision prise lors du conseil municipal du 27 novembre dernier, le maire indique avoir signé, le 27 février, les avenants aux prêts en cours à la banque populaire. La renégociation des prêts permettra à la commune d'économiser plus de 52 000 € d'intérêts d'emprunt. Cela représente, peu ou prou, une économie annuelle de 2 500 € à compter de 2017 sur 20 ans.

5) Extension de l'école :

La réunion du groupe de travail regroupant l'ensemble des futurs utilisateurs (équipe enseignante, animateurs de périscolaire et associations) a permis de préciser le programme de travaux et les points de vigilance du projet.

Le maire rappelle qu'il s'agit de créer un local de stockage des matériels et équipements du scolaire, du périscolaire et des associations : tables, chaises, bancs, blocs de mousse, tapis, etc.

La restructuration des sanitaires pour cause de mise aux normes accessibilité sera aussi intégrée dans le programme de travaux.

Compte tenu de la nature du bâtiment (classé ERP) et du local à créer (stockage = local à risques), le maire confirme qu'il y a lieu de respecter un formalisme et les règles de l'art, d'autant qu'il convient de demander l'autorisation préalable auprès de l'architecte concepteur du groupe scolaire (propriété intellectuelle).

Le maire précise enfin l'enveloppe fixée s'élève à 100 000 € HT (honoraires et travaux).

La consultation pour le recrutement du maître d'œuvre est en cours ; l'objectif est de retenir l'architecte lors du prochain conseil municipal, c'est-à-dire le 8 avril.

6) Aménagement du skate-park :

Après avoir défini les caractéristiques du skate-park et retenu le type de modules, la commune a engagé une consultation des fournisseurs sur la base de deux lanceurs courbes et d'un module central de saut.

Deux fabricants français et un revendeur ont été consultés ; ils doivent remettre une offre avant le 25 mars.

L'analyse des offres sera présentée en commission travaux et aux futurs utilisateurs. L'objectif est de choisir le prestataire lors du conseil municipal du 8 avril, afin de constituer le dossier de subvention définitif pour obtenir la subvention de la Députée (4 000 €) avant fin avril.

7) Suppléance du maire pendant ses congés du 5 au 12 mars inclus :

Le maire informe qu'il a pris un arrêté pour organiser sa suppléance pendant ses congés du 5 au 12 mars en faveur de Sébastien CUINET.

IV. Délégations de fonction accordées aux adjoints :

IV.1 Adjoint aux finances et aux marchés publics :

Concernant la présentation des comptes administratifs 2015 et dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB), chaque conseiller municipal s'est vu remettre un dossier comportant :

- L'exécution du budget communal de 2015 ;
- L'exécution du budget annexe « assainissement » de 2015 ;
- La situation au 31/12/2015 des emprunts communaux ;
- L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

1) Présentation des résultats des comptes administratifs 2015 :

1-1) Budget communal : Sébastien CUINET porte à la connaissance des membres du conseil les éléments suivants (les montants sont indiqués en euros) :

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	382 338,03 €	437 352,58 €	55 014,55 €
	Section d'investissement	64 575,74 €	133 512,11 €	68 936,37 €
	Total réalisations	446 913,77 €	570 864,69 €	123 950,92 €
REPORT DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 €	153 763,23 €	153 763,23 €
	Report en section d'investissement (001)	13 691,89 €	0,00 €	-13 691,89 €

	Total report	13 691,89 €	153 763,23 €	140 071,34 €
	TOTAL (réalisations + reports)	460 605,66 €	724 627,92 €	264 022,26 €

RESTE A REALISER A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	382 338,03 €	591 115,81 €	208 777,78 €
	Section d'investissement	78 267,63 €	133 512,11 €	55 244,48 €
	TOTAL CUMULE	460 605,66 €	724 627,92 €	264 022,26 €

1-2) Budget annexe assainissement: Sébastien CUNET porte à la connaissance des membres du conseil les éléments suivants :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'Exécution
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	35.054,28	41.533,93	6.479,65
	Section d'investissement	6.124,33	10.718,00	4.593,67
	Total réalisations	41.178,61	52.251,93	11.073,32
REPORT DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	22.832,47	
	Report en section d'investissement (001)	0,00	38.120,07	
	Total report	0,00	60.952,54	60.952,54
TOTAL (réalisations + reports)		41.178,61	113.204,47	72.025,86€

RESTE A REALISER A REPORTER EN 2016	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	35.054,28	64.366,40	29.312,12
	Section d'investissement	6.124,33	48.838,07	42.713,74
	TOTAL CUMULE	41.178,61	113.204,47	72.025,86

2) Remboursement des prêts en cours :

S'agissant des prêts attendant au budget communal, Sébastien CUINET rappelle les éléments portés à la connaissance des membres du conseil par M ; le Maire concernant :

- la renégociation des prêts en cours souscrits originaires auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et En cours de rédaction
- le nouveau prêt souscrit auprès du Crédit Agricole Franche-Comté pour les travaux d'aménagement sur la RD 308.

Il est ici précisé que pour l'année 2016, le montant de l'annuité versée au titre des remboursements des différents prêts du budget communal (en ce compris le nouveau prêt) s'élèvera à la somme de 67.111,62 Euros en ce compris une somme de 17.795,99 € d'intérêts.

A titre de comparaison suite à la renégociation des prêts, l'annuité 2017 s'élèvera à la somme de 64.049,63 € en ce compris une somme de 11.857,56 € au titre des intérêts (soit une économie de 5.938,43 €).

Sébastien CUINET rappelle à chacun que 2 prêts arriveront à échéance en 2018.

3) Analyse financière des comptes de la commune :

A la lecture des documents d'exécution des comptes administratifs 2015, Sébastien CUINET donne lecture des principaux soldes intermédiaires de gestion citant par exemple, s'agissant du budget communal, une épargne de gestion portée à la somme de 55.014,55€ ainsi qu'un fonds de roulement final de 264.022,26€.

Qu'il s'agisse du budget communal comme du budget annexe assainissement, Sébastien CUINET précise que les excédents dégagés sont à la fois dus à une gestion rigoureuse des comptes de la commune et à l'absence d'investissements importants pour l'année 2015.

4) Débat d'orientation budgétaire (DOB) :

Sébastien CUINET rappelle que ce DOB, non obligatoire dans une commune comme Larnod, est prévu au règlement intérieur du conseil municipal afin de permettre à chacun de s'exprimer sur les perspectives et les projets de la collectivité, préalablement à l'établissement du budget 2016.

Suite à l'analyse faite des comptes administratifs 2015, Sébastien CUINET rappelle la nécessité pour la commune de renforcer son épargne nette c'est-à-dire la marge d'autofinancement.

Il rappelle que la commune de Larnod ne générant pas de recettes propres de nature significative, celles-ci sont issues, pour l'essentiel, des dotations budgétaires de l'Etat et des impôts locaux.

L'attention de chacun est attirée au sujet de la baisse à venir des taxes d'aménagement et de raccordement, les parcelles de lotissements ayant bientôt toutes été vendues et aménagées.

Les membres du conseil sont alors invités à réfléchir aux axes permettant de trouver de nouvelles recettes.

IV.2 Adjoint à l'urbanisme et à l'habitat :

1) Application du droit des sols :

- Décision de non opposition tacite à une déclaration préalable n° DP 025 328 16 C0001 accordée à M. Gilles DODANE le 9 février 2016 pour un ravalement de façades.
- Décision de non opposition à une déclaration préalable n° DP 025 328 16 C0002 accordée à M. Richard PAQUETTE le 18 février 2016 pour la construction d'une piscine.

2) Etat d'avancement du PLU :

Le projet de règlement des différentes zones du futur PLU a été transmis par le cabinet d'urbanisme.

Ce projet sera étudié en commission d'urbanisme.

Le document des orientations d'aménagement et de programmation a également été transmis.

Ce document suggère des possibilités d'aménagement non contraignantes.

Il sera également étudié en commission d'urbanisme.

IV.3 Adjoint affaires scolaire, périscolaire, aux associations et à la communication :

1) Organisation de la rentrée scolaire 2016

L'ouverture de la 4^{ème} classe au groupe scolaire se profile. L'Inspecteur d'Académie l'a inscrite à la carte scolaire. La création de ce 4^{ème} poste d'enseignant a été proposée à la réunion du CTS du 03 mars qui regroupe instances académiques et syndicats. Elle devrait être effective à la commission départementale du 11 mars.

Les effectifs prévus à la rentrée se montent à 102 élèves, avec des possibilités de 1 à 2 élèves en plus ou en moins. Les enseignantes ont la responsabilité de la composition des classes. Les 4 classes devraient être à cours double.

Des travaux seront entrepris pendant les vacances d'été, avec, outre l'entretien courant, la réfection des toilettes de la maternelle : faïence au mur, toilettes fermées sur un mètre de haut. Divers achats de matériel sont envisagés : tableau numérique interactif, mobilier scolaire, manuels de classes, le tout pour un coût voisin de 10 000 €.

2) Epreuve de « Bike and Run » du 20 mars 2016

Une course "bike and run", ouverte à tous, est programmée sur la commune l'après-midi du dimanche 20 mars. Les participants s'inscrivent en binômes avec un vélo pour les deux. L'un court, pendant que l'autre roule, avec des échanges en cours de course. Cette compétition est coorganisée par Besançon Triathlon, la mairie de Larnod et l'ASCL. Pour sa part, la mairie a principalement en charge la sécurité sur la voie publique, les parkings et le cadeau de bienvenue à tous les inscrits. Une information a été diffusée dans les boîtes aux lettres. On peut s'inscrire en ligne ou par téléphone, ou le jour même sur place. Les bénévoles sont les bienvenus.

Parallèlement, le matin, l'ASCL propose une découverte de la marche nordique pour compléter cette journée placée sous le signe du sport.

IV.4 Adjoint aux travaux, forêt et environnement :

1) Aménagement du chemin des Pierres :

Afin d'aménager le chemin des Pierres il a été convenu d'agrandir le puit perdu, pour supprimer le ravinement de celui-ci. Le cheminement sera réalisé en béton fibré et brossé pour une meilleure tenue et pour en faciliter le passage. Les Chantiers Départementaux réaliseront les travaux ce printemps.

2) Première tranche de mise aux normes « accessibilité » des bâtiments publics :

Les collectivités sont tenues de mettre aux normes d'accessibilité les bâtiments communaux. Pour ce faire un agenda de réalisation des travaux sur trois ans a été présenté en préfecture et a reçu l'agrément de celle-ci.

Une première tranche sera réalisée cette année. Elle consistera à aménager les escaliers du groupe scolaire ; bandes podotactiles, peinture de première et dernière contre marche ainsi qu'une bande antidérapante à chaque nez de marche. De plus un lave-main sera installé dans les toilettes handicapé de la mairie.

V. Questions diverses :

1) Possibilité de retrait au SIVOM de Boussières par J-Ph. DEVEVEY :

La commune étudie les possibilités de retrait du SIVOM de Boussières.

Cette question, portant sur une information générale, est légitime eu égard le propre questionnement des communes de Boussières, Thoraise, Torpes, Vorges les Pins, Busy et des deux Abbans, qui réfléchissent actuellement à se regrouper en commune nouvelle.

La commune de Larnod s'interroge sur cette réflexion à laquelle elle n'est manifestement pas associée.

Sont donc étudiées les possibilités de retrait du SIVOM qui pourrait à terme, et si la réflexion ci-dessus exposée devait aboutir, voir son mode décisionnel affecté dans la mesure où Larnod ne disposerait que de sa propre voix face à la commune nouvelle, regroupant l'ensemble des autres communes membres du SIVOM.

Le retrait d'une commune d'un établissement public de coopération intercommunal procède d'une délibération du conseil municipal qui est transmise à l'organe délibérant de l'établissement.

Chaque conseil municipal des différentes communes membres se prononce sur la demande de retrait.

La décision finale est prise à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux représentant la ½ de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Cette affaire est donc à suivre.

La commune de Larnod désire être informée de la réflexion et des projets des autres communes membres du SIVOM.

2) Installation des compteurs intelligents par J-Ph. DEVEVEY :

ERDF a annoncé la pose des compteurs intelligents LINKY dont l'inauguration, au niveau de la communauté d'agglomération, s'est déroulée à Besançon fin février

La commune de LARNOD a d'ores et déjà délibéré sur le refus de l'installation sur son territoire des compteurs LINKY.

Des informations circulent sur la prétendue illégalité de cette délibération.

Il convient de faire un point sur le cadre législatif et réglementaire et les éventuelles obligations qui en découleraient.

Des directives européennes de 2006, 2009 et 2012 posent le principe d'inciter les consommateurs à revoir leur consommation à la baisse, lorsque les infrastructures le permettent.

Il est également posé le principe d'une distribution gérée par des compteurs communicants devant équiper au moins 80 % des foyers.

Sur ces bases qui ne posent aucune obligation, la loi sur la transition énergétique du 27 août 2015, demande à ERDF la mise en place de tarifs « à la carte » dont les compteurs communicant seraient en quelque sorte les garants.

Elle reprend ainsi le principe d'incitation des foyers à réduire leur consommation.

La loi, curieusement, prévoit la garantie d'accès aux compteurs au profit d'ERDF en aval et avec l'accord de l'utilisateur.

Il n'existe donc pas d'obligation de pose de ces nouveaux compteurs.

Cependant, ERDF se prévaut, au cas par cas, des obligations de maintenance contractuellement déterminées pour imposer ces nouveaux compteurs, sous peine de résiliation du contrat de distribution d'électricité.

Il faudrait par ailleurs saisir de cette problématique le SYDED, compétent en matière de réseaux électriques et de distribution.

Après épuisement de l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 23h50.

LARNOD, le 10 mars 2016

Monsieur le Maire

*pour le Maire empêché,
il délégué au Maire
S. WINTER*

Hugues TRUDET

